Cinquante-neuvième année. - N ° 59 A Lundi 24 et mardi 25 mars 2025

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 4769

50 – MANCHE

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE COUTANCES

Avis de dépôt

Date : 5 décembre 2024.
Dépôt de l'état des créances.
423 374 149 RCS Coutances.
G.A.E.C. N.L.G.
Forme : GAEC.
Activité : exploitation agricole.
Adresse : La Bellourie, 50000 Saint-Lô.
Complément de jugement : Dépôt de l'état des créances au tribunal judiciaire de Coutances. Tout intéressé peut présenter une réclamation devant le juge-commissaire dans le délai d'un mois à compter de la publication. Les personnes mentionnées au second alinéa de l'article L.624-3-1 ne peuvent se voir opposer l'état des créances en l'absence de signification de la décision d'admission prévue à l'article L. 624-2. A leur égard, le délai d'un mois prévu pour présenter une réclamation court à compter cette signification. Les réclamations des tiers mentionnées au dernier alinéa de l'article R.624-8 sont formées par requête remise ou adressée au greffe. Elles sont mentionnées sur l'état des créances par le geffier. N° RG : 24/00399